



NOTAIRES DE FRANCE

LA MINUTE EUROPEENNE

JUIN 2021 – NUMERO 12

EDITO

Mes chers confrères,



Deux bonnes nouvelles nous viennent de Bruxelles : notre Commissaire Thierry Breton a confirmé que les notaires, qui ont une délégation d'autorité publique et sont nommés par l'État, ne seront pas inclus dans l'indicateur économique de la Commission européenne sur « la restrictivité » des réglementations professionnelles, qui compare les contraintes imposées en termes d'accès et d'exercice des professions, et l'existence ou non d'activités réservées, en dépit de l'annonce qui en avait été faite ; c'est le résultat d'un combat solidaire mené depuis le début d'année par les 22 notariats de l'Union européenne et qui a impliqué la mobilisation de plusieurs Ministres de la justice, dont le nôtre. Nous pouvons être fiers du résultat obtenu, même s'il convient de rester vigilant, notamment pour les prochaines versions de cet indicateur. Par ailleurs, le Conseil des Ministres de la Justice du 7 juin 2021 demande à la Commission européenne de rechercher les façons d'améliorer la protection des adultes vulnérables dans les situations transfrontalières, ce qui laisse espérer des avancées significatives dans ce domaine pour lesquelles nous plaidons. Ces deux nouvelles sont réjouissantes : elles construisent une Europe en phase avec l'intérêt général et les besoins de la société.

Me Laurence Leguil, Secrétaire du Bureau, chargée des affaires européennes et internationales et des affaires numériques



EN DIRECT DE L'UNION EUROPEENNE

Le numérique est au cœur de l'actualité bruxelloise en ce début du mois de juin 2021. Nous retiendrons la publication du projet de règlement européen sur [l'identité numérique](#) européenne. La Commission européenne propose une identité numérique qui pourra être utilisée aussi bien pour les services publics et privés, tant en ligne que hors ligne, dans toute l'Union européenne (UE). Chaque citoyen ou résident de l'UE pourra disposer d'un portefeuille numérique personnel. Nous retiendrons aussi la publication par la Commission européenne d'une [consultation publique sur l'usage des données](#) : elle souhaite réglementer le marché de la donnée pour protéger les citoyens mais aussi les opérateurs européens, et créer de la croissance en Europe grâce au marché de la donnée.



ACTIONS DE COOPERATION EUROPEENNE

Le 7 mai, nous avons participé à la réunion du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) sur le thème des successions internationales. A cette occasion, le notariat français a fait part, pour la délégation française menée par le ministère de la Justice, de difficultés d'application du règlement. Me Pierre-Luc Vogel, administrateur de l'Association du Réseau Européen des Registres testamentaires (ARERT www.arert.eu) est intervenu afin d'encourager un plus grand nombre d'Etat à s'interconnecter.

Depuis le début de l'année, Me Lionel Galliez, Vice-Président Europe de l'Union internationale du notariat (UINL www.uinl.org), mène des entretiens bilatéraux avec les notariats européens. Au 8 juin, il a déjà pu s'entretenir avec presque la totalité des chambres nationales des notaires du continent européen. Ces entretiens, menés en visioconférence, permettent de maintenir le lien malgré le contexte sanitaire et d'échanger des informations utiles sur toutes les avancées numériques déployées dans ces pays. Force est de constater que tous les notariats, quel que soit leur taille, ont vu leur pratique se transformer durablement avec la pandémie.

Les points de contact du Réseau notarial européen (RNE www.enn-rne.eu) se sont réunis le 8 juin afin d'améliorer son fonctionnement et faire un état des lieux des outils en cours de préparation. La plateforme du RNE sera dotée, dans les prochains mois, d'un grand tableau comparatif de la pratique de la médiation notariale au sein des notariats de l'Union européenne. Ce tableau devrait permettre d'inciter les notaires qui traitent de dossiers conflictuels transfrontaliers à proposer des alternatives de médiation à leurs clients. Le notariat français participe activement à ce projet.

Le 28 mai, le notariat allemand tenait son congrès à Hambourg. Cette année, visant pour la première fois un public international avec notamment une interprétation simultanée en quatre langues, portait sur la transformation du notariat par le numérique. Ce congrès, très politique, avec les interventions du Président de la République fédérale, du Président de la Cour constitutionnelle et de nombreux ministres et parlementaires tant fédéraux que régionaux a montré que le numérique faisait encore l'objet de profondes réticences en Allemagne. Si le notariat allemand sera doté le 1^{er} janvier 2022 d'un système d'archive numérique, et à partir de l'été 2022, de la création en ligne de société, il n'est pas envisagé pour le moment d'établir, comme en France, des procurations authentiques électroniques reçues en comparution distance.

LE BUREAU DE BRUXELLES EN ACTION

Le 22 juin, de 12h à 13h, le bureau de Bruxelles organise une formation en ligne sur les impacts du Brexit pour la pratique notariale. Cette formation est gratuite et s'adresse aux notaires et à leurs collaborateurs. Elle valide 1h30 de formation continue pour les notaires. Afin de pouvoir générer des attestations de participation, [l'inscription préalable](#) est obligatoire. Quatre thèmes seront abordés : la fiscalité, les successions, les conséquences générales en droit civil et enfin les conséquences du Brexit sur les emprunts ou les contrats d'assurance transfrontaliers. Les interventions seront réalisées par deux notaires, un *solicitor* britannique et un représentant de la Direction des impôts des non-résidents (DINR).

Au vu des évolutions dans plusieurs notariats, le Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) a décidé la création d'un nouveau groupe de travail consacré au droit de la Concurrence qui s'est réuni pour la première fois mi-mai. En effet, dans plusieurs États membres, les autorités de la concurrence ou les ministères de l'économie s'intéressent aux tarifs des notaires et aux règles d'installation. Nous avons pu apporter notre retour d'expérience, cinq ans après la loi croissance.



LE REGARD DE...

Mme Marjorie DEVISME, Directrice du Centre notarial de droit européen (Acenode)

1 - Pouvez-vous présenter l'Acenode et ses activités ?

Le Centre notarial de droit européen (Acenode) a été créé il y dix ans, à Lyon, pour répondre à la nécessité d'accompagner les notaires dans leurs dossiers internationaux et renforcer leur compétence en droit international privé et particulièrement en droit de l'Union européenne.

Le Centre est un lieu d'échanges, de formation et d'information pour la profession notariale. Par le biais de son site internet (www.acenode.eu), le Centre assure une veille juridique aux notaires (mise en ligne des textes, des décisions de justice, des articles...).

Il propose également des [formations](#) aux notaires de la France entière (métropole et outre-mer).

Enfin, en partenariat avec l'Université LYON III, le Centre prépare au diplôme universitaire, unique en France et en Europe, de « droit notarial international ». La [plaquette du D.U.](#) peut être consultée sur le site de l'Acenode. Ce D.U. s'adresse aux notaires en exercice ainsi qu'aux collaborateurs justifiant d'une expérience en la matière et aux titulaires d'un Master, avec des horaires adaptés à la poursuite de leur activité. Durant la formation, des liens se créent entre participants ; à la fin du parcours, les notaires ont un diplôme mais aussi un réseau de confrères intéressés par la matière internationale sur lequel ils pourront compter pour de l'entraide.

2 - L'Acenode a participé à plusieurs projets européens, que retenir de ces expériences ?

Nos projets européens faisaient suite à l'entrée en application du règlement européen 650/2012 sur les successions internationales et des deux derniers (2016/1103 et 2016/1104) sur les régimes matrimoniaux et effets patrimoniaux des partenariats.

Nous avons organisé de nombreux ateliers binationaux qui regroupaient des [notaires français et étrangers](#).

Les activités et outils mis en place dans le cadre de ces programmes (cas pratiques, webinaires, fiches de droit comparé...) ont permis aux notaires participants d'accroître leur maîtrise des règlements, d'échanger autour de bonnes pratiques bilatérales ainsi que de forger les bases de réseaux entre notaires.

Ces expériences sont toujours très enrichissantes tant pour les intervenants que pour les participants qui, en partageant leur analyse, tentent de parvenir à une lecture et à une compréhension commune de ces textes européens. Un projet européen est un formidable vecteurs de rencontres : autant pour les formateurs que pour les participants. En organisant des ateliers où se mêlent des notaires de plusieurs pays, les échanges informels sont, au moins, aussi importants que le contenu de la formation. Pour pouvoir résoudre des dossiers à dimension transfrontalière, les notaires ont besoin de correspondants. La Commission européenne en a parfaitement conscience, c'est pourquoi, elle encourage des organismes comme l'Acenode à organiser des formations multi-pays en présentiel.

CALENDRIER

- 22 juin : formation en ligne « [Brexit et pratique notariale : quels impacts ?](#) »
- 6 juillet : publication du paquet lutte contre le blanchiment par la Commission européenne
- 17 septembre : assemblée générale du CNUE

CONTACT

Patricia LÉOUFFRE
Pierre-Luc VERVANDIER

patricia.leouffre.csn@notaires.fr
pierre-luc.vervandier.csn@notaires.fr